



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-733

### Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>  Pôle dynamiques urbaines <b>Direction de la nature</b>	<b>Délibération</b>  <b>N° 2015-733</b>
---	---	---

---

**Association Cistude Nature - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles et site Natura 2000 - Actions 2015-2016 : concilier agriculture et biodiversité, le "cuivre des marais" et la "loutre d'Europe" - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – L’association**

Cistude Nature est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature. Située sur la commune du Haillan, elle a été créée le 17 octobre 1995. Elle est composée de 130 adhérents, 8 salariés en contrats à durée indéterminée et 6 bénévoles.

Elle œuvre à la protection de la nature à travers les programmes de conservation d'espèces qu'elle met en place, la synthèse des connaissances de répartition des espèces dans des atlas, ou la gestion écologique d'espaces naturels. Les actions de protection sont diverses et variées. L'association a aussi une mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Elle accueille des groupes d'enfants et de jeunes, ou se déplace en classe ou en centre de loisirs pour animer des activités participant à la sensibilisation de ces enfants et jeunes.

Cistude Nature est agréée :

- au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Aquitaine,
- comme association éducative complémentaire de l'enseignement public au niveau régional par l'Inspection académique,
- au titre de la Protection de l'environnement au niveau régional par la Préfecture.

Cistude Nature gère en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux et Bordeaux Métropole 80 ha de périmètre de protection immédiate (PPI) du champ captant du Thil dans le cadre du plan de gestion qu'elle a rédigé en 2008.

**2 – Financement accordé précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux**

Par délibération communautaire n° 2012/0771 du 26 octobre 2012, l'association Cistude Nature a reçu une subvention d'un montant de 23 750 €, au titre de la valorisation du site des sources du Thil-Gamarde.

### **3 – Programme d'intervention 2015 : Etude du Cuivré des marais et de la loutre d'Europe**

L'association Cistude Nature propose la réalisation d'une étude sur le papillon « cuivré des marais » et la loutre d'Europe. Ces deux espèces, emblématiques des zones humides, bénéficient d'une protection sur le territoire français et sont inscrites à la directive européenne Habitat Faune-Flore.

Cette étude porte sur la répartition du cuivré des marais sur le territoire du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) et sur la réalisation d'un suivi des loutres sur l'ensemble du site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles et d'Eysines ».

Elle doit mettre en valeur la présence de ces espèces sur l'ensemble du territoire du PPEANP des Jalles par la mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux.

- **Le cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)**

Le cuivré des marais est une espèce de papillons de jour (rhopalocères) plurivoltine que l'on observe dans le sud-ouest entre mai et octobre en deux ou trois générations. Elle est inféodée aux zones humides.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont principalement dues à la destruction de son habitat : drainage des zones humides, mise en culture (populiculture, maïsiculture, prairies artificielles), urbanisation.

Les objectifs de l'étude sont dans un premier temps de réaliser :

- une cartographie des zones favorables à l'espèce,
- une cartographie des données de présence de l'espèce,
- une analyse de l'état des populations,
- une analyse des usages en cours et du foncier sur les zones cartographiées.

Dans un second temps, et en fonction des données récoltées et du résultat de leurs analyses, l'objectif est de créer et de mettre à disposition des collectivités et institutions locales des outils qui permettront l'accompagnement des exploitants agricoles et propriétaires désireux de mettre en place les mesures proposées sur des zones « test » et de sensibiliser le grand public et les autres usagers du PPEANP :

- rédaction de fiches techniques sur les pratiques favorables à l'espèce à destination des propriétaires et exploitants agricoles ?
- création de plaquettes informatives présentant l'étude, ses enjeux et l'espèce à destination des propriétaires, exploitants agricoles, des collectivités et du grand public.

La réalisation de ces objectifs permettra aux décideurs de disposer d'éléments qualitatifs et quantitatifs sur la qualité des zones humides et corridors aquatiques et d'un outil supplémentaire pour mener des actions favorables à la biodiversité.

L'étude de cette espèce doit permettre de faire le lien entre agriculture et biodiversité. La prise en compte du cuivré des marais dans la gestion des territoires bénéficiera à l'ensemble de la biodiversité des zones humides du site.

- **La loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**

La loutre d'Europe, mammifère amphibie appartenant à la famille des mustélidés, est une espèce inféodée aux zones humides fréquentant tous les types d'habitats (cours d'eau, marais, étang, canaux...).

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont principalement le trafic routier ainsi que certains rémanents de produits chimiques utilisés pour la lutte contre les rongeurs exotiques.

L'étude de cette espèce doit permettre d'étudier la qualité du corridor aquatique des Jalles entre deux espaces naturels riches et préservés : le site des Sources du Thil et la réserve naturelle nationale de Bruges.

Afin de mettre en valeur la présence de l'espèce sur l'ensemble du territoire du PPEANP des Jalles, un suivi des loutres y sera réalisé, jusqu'à un élargissement au site Natura 2000. Cet objectif pourra être réalisé par :

- la recherche et une cartographie de la présence de l'espèce sur l'ensemble du linéaire du PPEANP des Jalles,
- une cartographie des habitats favorables sur ce même territoire.

Sur le PPEANP des Jalles, il est proposé de mettre en place des « havres de paix pour la loutre d'Europe ». C'est une opération qui est portée à l'échelle nationale par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM). Il s'agit d'un système de conventionnement qui permet aux propriétaires (privés ou collectivités), désireux de protéger les milieux aquatiques et de favoriser la présence de la loutre d'Europe, de créer chez eux un espace propice à l'espèce et d'afficher leur engagement.

La prise en compte des acteurs locaux est essentielle à la réussite du PPEANP et des différents projets. Leur implication dans la réalisation de ces projets permettra une meilleure compréhension et une meilleure acceptation de ces acteurs.

#### **4 – Calendrier et communication**

Un comité de pilotage sera mis en place au lancement de l'étude et comprendra l'ensemble des financeurs potentiels du projet : Bordeaux Métropole, Agence de l'Eau Adour-Garonne, et Département de la Gironde.

D'autres structures pourront être associées à la demande de l'un des membres du comité.

Le comité de pilotage devra valider les principales étapes de l'étude. Il se réunira à trois reprises minimum :

- une réunion de lancement,
- une réunion aux termes de l'année 1 (2015),
- une réunion à la fin de l'étude (2016).

L'étude fera l'objet d'un bilan intermédiaire en fin de première année (2015). Ce rapport contiendra la synthèse des actions menées en 2015 et présentera les actions prévues en 2016. Il permettra également, dans la mesure où il y aurait lieu de le faire, de revoir les objectifs de l'étude en fonction des résultats obtenus.

Le rapport final sera réalisé à la fin de l'étude (décembre 2016) et comprendra l'ensemble des données récoltées, ainsi que leurs analyses. Il permettra de dresser un bilan critique de l'étude et d'envisager la poursuite des actions engagées.

Ces documents seront remis aux membres du comité de pilotage et pourront être diffusés auprès de l'ensemble des acteurs du PPEANP et du site Natura 2000 FR200805.

- **Le cuivré des marais**

Afin d'expliquer le projet et d'inviter les propriétaires concernés à y participer une plaquette sera éditée présentant :

- le PPEANP et ses objectifs,
- les objectifs de l'étude « cuivré des marais »,
- l'espèce et son écologie,
- les personnes et structures à contacter.

Cette plaquette de six pages sera éditée à 300 exemplaires, distribuée aux propriétaires et exploitants présents sur la zone d'étude lors des prospections de terrain et envoyée à l'ensemble des mairies concernées.

- **La loutre d'Europe**

L'action s'intègre dans le cadre de l'opération « Havres de Paix pour la Loutre d'Europe », outil élaboré par le Groupe Mammalogique Breton et inspiré des *otter heavens* britanniques. Il s'agit d'un système de conventionnement qui permet aux propriétaires (privés ou collectivités) désireux de protéger les milieux aquatiques et de favoriser la présence de la Loutre d'Europe de créer chez eux un espace propice à l'espèce et d'afficher leur engagement.

Les conventions sont signées entre les propriétaires des terrains, la SFEPM et la structure relais locales de la SFEPM, ici Cistude Nature.

Cette proposition a pour but de promouvoir la prise en compte de la biodiversité sur le secteur du PPEANP des Jalles par une implication volontaire des propriétaires pour la valorisation des espaces et des espèces en harmonie avec les pratiques des usagers.

#### **5 – Le budget de l'action se décompose ainsi :**

Le budget prévisionnel présenté par l'association pour l'année 2015 est le suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 €				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Bibliographie et synthèse	3 570	Bordeaux Métropole	20 247	50
Cartographie des habitats	8 160	Agence de l'Eau Adour-Garonne	16 198	40

Action « cuivré »	15 775	Autofinancement	4 050	10
Action « loutre »	12 990			
<b>Total dépenses</b>	<b>40 495</b>	<b>Total recettes</b>	<b>40 495</b>	<b>100</b>

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour l'exercice 2015 du programme d'action une subvention de 18 000 €, soit 44% du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- Intérêt métropolitain
- Ouverture ou service rendu au public
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : biodiversité, espèces protégées.
- Cofinancements : Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avèrait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant les espaces naturels et agricoles ainsi que pour préserver la biodiversité.

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** une subvention de fonctionnement de 18 000 € est attribuée à l'association Cistude Nature pour l'exercice 2015 du programme d'actions 2015 - 2016 « concilier agriculture et biodiversité : le cuivré des marais et la loutre d'Europe », d'un coût global estimé à 40 495 € hors taxes.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Noël MAMERE